

Motion d'orientation spéciale « réforme des retraites » Congrès de Paris, les 16 – 18 janvier 2020

Lors de son congrès les délégués du syndicat Sup'Recherche-UNSA ont rédigé cette motion complémentaire à la motion d'orientation générale par laquelle ils expriment leur position sur la question de la réforme des retraites engagée par le gouvernement :

Le gouvernement a décidé de réformer le système des retraites. Ce projet va impacter considérablement la pension des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, et plus durement celle des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Certes, la démographie actuelle modifie la proportion entre actifs et retraités, mais il nous faut regarder les éléments objectifs concernant l'enseignement supérieur et la recherche.

Voici quelques données factuelles :

- La carrière d'un maître de conférences démarre actuellement en moyenne à 35 ans (source : *Bilan social 2017-18*) avec un niveau de formation d'au moins BAC+8. Sa rémunération initiale n'est que de 1,3 SMIC et ne cesse de diminuer (environ 2 SMIC en 1990).
- Le projet actuel de réforme des retraites aboutira à une diminution de l'ordre de 40 % des pensions des enseignants-chercheurs et des chercheurs.

Ceci est inacceptable et doit impérativement être pris en compte par le gouvernement. De plus, une revalorisation

importante de la rémunération de l'ensemble des carrières est indispensable.

Une augmentation notable des salaires doit donc être négociée pour aboutir au niveau de rémunération correspondant à une formation Bac+8 et les pensions ne doivent pas diminuer.

En conséquence, le Congrès de Sup'Recherche-UNSA mandate les instances du syndicat pour **s'opposer** à la réforme des retraites **tant que** les éléments ci-dessus n'auront pas été pris en compte.

Motion votée à l'unanimité, le samedi 18 janvier 2020, par laquelle il mandate le Conseil national et le Secrétariat national pour négocier avec les autorités concernées sur le dossier de la réforme des retraites.